

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 20 avril 2006.

Sont présents et formant quorum:

Mme la mairesse Andrée P. Boucher, Québec, présidente
M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil
Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif
M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré
M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier,
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Ile-d'Orléans
Mme la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec
M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
M. le conseiller Patrick Paquet, Québec
Mme la conseillère Denise Trudel, Québec
M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis
M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis
Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

3 postes à combler

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte et présidée par Mme Andrée P. Boucher, présidente du conseil.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2006-24

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que présenté.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 23 mars 2006

Résolution n° C-2006-25

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 23 mars 2006 avec les corrections suivantes :

- La résolution C-2006-09 est modifiée au deuxième alinéa, à la dernière phrase, qui se lit maintenant comme suit : « Pour conserver la parité sur le Comité entre les élus, le membre résident et les producteurs agricoles, le nombre de producteurs agricoles est porté à 5 membres. »
- La résolution C-2006-10 est modifiée par l'ajout d'un alinéa se lisant comme suit : « Les commissions instituées par la présente résolution remplacent les commissions instituées précédemment par le conseil en vertu de la résolution C-2002-09. »

Adoptée

Présentation du rapport du vérificateur pour l'année 2005

Assiste à la séance, le vérificateur, la firme Mallette, représentée par MM. Henri Jalbert et Alain Martineau. Ceux-ci présentent le rapport du vérificateur sur les états financiers. Le rapport du vérificateur fait état que la vérification s'est effectuée conformément aux normes de vérification reconnues et atteste que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la CMQ au 31 décembre 2005.

Dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur pour l'année 2005

Résolution n° C-2006-26

Sur proposition de Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année financière 2005.

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et des Régions ainsi qu'aux municipalités de la CMQ le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année financière 2005.

Référence : Mémoire du 12 avril 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Nominations sur le Comité consultatif agricole

Résolution n° C-2006-27

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

De nommer comme membres du Comité consultatif agricole de la CMQ créé en vertu du règlement 2002-01 tel que modifié par le règlement 2002-03 et le règlement 2006-17, les personnes mentionnées ci-après pour un mandat de trois (3) ans à compter du 20 avril 2006.

Quatre (4) élus, soit :

- M. Guy Perrault, conseiller à la Ville de Québec, président,
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis, vice-président,
- M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans.

Quatre (4) producteurs agricoles résidant sur le territoire de la CMQ figurant sur la liste dressée par l'Union des producteurs agricoles (UPA), soit :

- Secteur de Québec : M. Alain Juneau, producteur de bovins
- Secteur Côte-de-Beaupré : M. Bruno Letarte, producteur de lait et maraîcher
- Secteur de l'Île d'Orléans : M. François Blouin, producteur de pommes et maraîcher
- Secteur de la Ville de Lévis : M. Gaétan Fréchette, producteur de lait

Un (1) résident du territoire autre qu'un élu et un producteur agricole, soit :

- M. Jean Landry, résident à Lac-Beauport

De reporter à la prochaine séance la désignation du cinquième producteur agricole, provenant du secteur Jacques-Cartier, pour compléter les nominations sur le Comité.

Référence : Mémoire du 29 mars 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Adoption du règlement 2006-18 / Rémunération des élus siégeant sur une commission

Résolution n° C-2006-28

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement N° 2006-18 modifiant le règlement No 2002-05 sur la rémunération des membres du conseil, du comité exécutif et des commissions de la Communauté métropolitaine de Québec. Le règlement modifie la rémunération annuelle des membres siégeant sur les commissions.

Le travail effectué en séance conjointe des commissions ne doit pas être rémunéré.

Référence : Mémoire 10 avril 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Acceptation des programmes de travail soumis par les commissions pour 2006.

Résolution n° C-2006-29

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'accepter les programmes de travail soumis par chacune des commissions pour l'année 2006. Les sujets particuliers pris en considération lors des séances de travail de chacune des commissions sont les suivants :

- POUR LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE :
 1. Plan des grands enjeux du développement économique :
 - Le suivi et la mise en œuvre donnée au Plan par le gouvernement et les partenaires de la CMQ
 - L'évolution des enjeux et de la situation de l'économie de la région métropolitaine de Québec

- La participation à la démarche d'identification de créneaux d'excellence ACCORD Capitale-Nationale
 - La coordination des efforts de promotion et prospection sur le plan international
 - Les grands évènements se déroulant sur le territoire de la CMQ
 - L'accueil de projets de développement économique
 - Le transport maritime
2. Schéma métropolitain d'aménagement et de développement :
- Les espaces industriels
 - Les espaces commerciaux
 - Les espaces à bureaux
 - Les infrastructures de transport et de communication
 - Les orientations et objectifs du Schéma
- POUR LA COMMISSION ENVIRONNEMENT (général):
1. Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent :
- Politiques fédérales et provinciales à l'égard de la qualité et de la quantité d'eau dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent
2. Schéma métropolitain d'aménagement et de développement :
- Milieux naturels
 - Sites et territoires d'intérêt écologique
 - Contraintes naturelles et anthropiques
- POUR LA COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :
1. Schéma métropolitain d'aménagement et de développement :
- L'urbanisation
 - Les périmètres d'urbanisation
 - Les potentiels d'accueil des secteurs résidentiels
 - Les potentiels d'accueil des secteurs commerciaux
 - Les potentiels d'accueil des secteurs industriels
 - Les critères applicables à l'urbanisation
 - Les densités d'occupation du sol
 - Les pôles d'activités
 - Les infrastructures et équipements métropolitains
 - Les réseaux et équipements de transport
 - Le territoire agricole
 - Les zones de contraintes
 - Les milieux naturels
 - Les territoires d'intérêt historique, culturel, esthétique et écologique
 - Les affectations du territoire
2. Avis à formuler à la ministre des Affaires municipales et des Régions

➤ POUR LA COMMISSION TRANSPORT EN COMMUN MÉTROPOLITAIN :

1. Transport en commun métropolitain :

- Plan de transport du gouvernement du Québec concernant la région métropolitaine de Québec (MTQ, 1998)
- Plans de développement des sociétés de transport en commun de Québec (RTC) et de Lévis (STL) et de la Société des traversiers du Québec (STQ)
- Projet pilote de transport collectif des personnes dans les MRC
- Titre métropolitain de transport en commun
- Harmonisation fonctionnelle des tracés et des services
- Le projet interrives de 1999
- Le financement du transport en commun

2. Schéma métropolitain d'aménagement et de développement

- Les réseaux et équipements de transport

Référence : Programmes de travail des 4 commissions / Rapports des présidents des commissions

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Les représentants de la Ville de Lévis au conseil ne participent pas aux délibérations et ne votent pas sur la résolution C-2006-30

Programme de travail 2006 de la commission Environnement spécifique au PGMR

Résolution C-2006-30

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, appuyée par M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'accepter le programme de travail 2006 soumis par la commission Environnement spécifique au PGMR. Les sujets particuliers pris en considération lors des séances de travail sont les suivants :

1. Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) :
 - Bilan 2005 du PGMR (CMQ rive-nord);
 - Centre de compostage :
 - Communication 2006

Référence : Programme de travail de la commission Environnement spécifique au PGMR / Rapport du vice-président de la Commission

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Demande d'avis du ministre, projet de règlement N° 003-2006 modifiant le RCI N° 002-2005 de la MRC de L'Île-d'Orléans

Résolution n° C-2006-31

Sur proposition de M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'émettre un avis favorable à l'entrée en vigueur du règlement no 003-2006 de la MRC de L'Île-d'Orléans modifiant son règlement de contrôle intérimaire no 002-2005 de façon à continger les élevages porcins, compte tenu de son impact positif sur la cohabitation harmonieuse entre les milieux agricoles et urbains, de la conciliation des activités porcines avec le développement durable et de sa conformité aux orientations gouvernementales.

Référence : Mémoire du 5 avril 2006
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Mandat à la commission Environnement au sujet de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Résolution n° C-2006-32

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De mandater la commission Environnement de suivre les activités de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et, au besoin, de recommander au conseil de la CMQ des actions à entreprendre ou des positions à défendre dans ce dossier.

Référence : Résolution E-2006-31 du comité exécutif
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2006-33

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 20 avril 2006 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif tenue le 9 mars 2006.
- b) Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif tenue le 23 mars 2006.
- c) Lettre du 24 février 2006 de M. Marc Croteau, directeur général de l'UMQ, en référence aux redevances pour l'élimination des matières résiduelles.
- d) Lettre du 28 mars 2006 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée au préfet de la municipalité régionale de comté de Bellechase, Monsieur Hervé Blais, en référence à l'adoption du règlement N° 156-06 en vue de modifier en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. (Résolution C-2006-18)

- e) Lettre du 30 mars 2006 de l'assistant-greffier par intérim, M. François Hébert, accompagnée de la version révisée de la résolution CA-2006-0063 de la séance du conseil d'agglomération au sujet de la nomination des membres au sein de la CMQ.

Adoptée

Période d'interventions des membres du conseil

Intervention de M. Michel Giroux comme président de la commission Développement économique et touristique sur le programme de travail 2006 de la commission Développement économique et touristique.

Interventions de MM. Patrick Paquet et Jean-Luc Daigle demandant à ce que précédemment à chaque séance du conseil, les membres puissent se rencontrer pour travailler et discuter en séance de travail.

Interventions de MM. Michel Giroux et Jean-Claude Bouchard à titre respectif de président de la commission Développement économique et touristique et de président de la commission Environnement pour faire état de leur volonté d'avoir des commissions dynamiques et très impliquées dans leur travail de réflexion pour faire avancer les différents dossiers qui préoccupent la Communauté.

Intervention de Mme Denise Trudel sur sa volonté et disponibilité à titre de membre du conseil à siéger sur une commission et à s'impliquer à ce niveau.

Période de questions du public

Intervention de Mme Melvina Delwaide au sujet de la rémunération revue à la baisse pour les élus siégeant sur les commissions.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2006-34

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu:

De lever la séance.

Adoptée

PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRE